

AIR'MAG

La lettre de la qualité de l'air en Normandie

N° 1 - Mars 2016

Qu'est-ce que c'est ?

7 500€

C'est le montant de l'amende encourue par le fait de réaliser sur un véhicule des transformations ayant pour effet de supprimer un dispositif de maîtrise de la pollution, d'en dégrader la performance ou de masquer son éventuel dysfonctionnement, ou de se livrer à la propagande ou à la publicité [...] en faveur de ces transformations. (article 58 de la loi TECV relatif à l'article L.318-3 du code de la route)

31 décembre 2016

C'est la date à laquelle les EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2015 et regroupant plus de 50 000 habitants doivent adopter un plan climat-air-énergie territorial.

Pour ceux existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, cette date est portée au 31 décembre 2018.

Agenda

Du 15 janvier au 02 mars : MOOC
« Environnement et Santé : un homme sain dans un environnement sain » (sur la plateforme web France Université Numérique)

26 janvier : documentaire sur Arte
« Irréspirables, des villes au bord de l'asphyxie »

23-24 février : 9^e Forum international sur les émissions de polluants gazeux et particulaires des véhicules (Allemagne)

01 mars : 4^e COTECH du PPA

31 mars : 6^e édition des Nez d'Or au Havre

01 avril : colloque « Langage des Nez » au Havre

05 avril : journée d'études du CITEPA

▶ Edito

La qualité de l'air en Normandie

Depuis le 1er janvier 2016, il n'y a plus de molécules d'air bas-normandes ou haut-normandes mais un sujet unique, celui de la qualité de l'air en Normandie. Même si la problématique de la qualité de l'air dépasse largement les frontières régionales voire nationales, une partie des émissions est néanmoins liée directement à nos activités.

En région, la qualité de l'air est globalement bonne même si régulièrement chaque département connaît des épisodes de recommandations ou d'alerte liés à la pollution principalement aux particules. C'est pourquoi de nouveaux arrêtés interdépartementaux ont été mis en place en 2015 sur les 5 départements normands pour prendre des mesures spécifiques afin de réduire ces épisodes. D'autre part, la Seine-Maritime et l'Eure bénéficient de la mise en œuvre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère piloté par la DREAL afin d'agir sur la pollution de fond en intervenant sur les différents domaines d'activités à l'origine d'émissions (chauffage, transports, industrie, agriculture).

En 2016, deux collectivités, la communauté d'agglomération du Havre et la Métropole Rouen Normandie, lauréates d'un appel à projet national "villes respirables en moins de cinq ans", s'engagent également dans des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique afin d'améliorer le cadre de vie de chacun.

Ce premier numéro d'Air'Mag, la nouvelle lettre de la qualité de l'air de la DREAL Normandie, a pour objet de faire le point sur l'actualité en matière d'air et sur les actions engagées en région pour contribuer à son amélioration.

Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

POLLUTION DE L'AIR DANS NOS VILLES



© WINGZ

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Loi Transition énergétique pour la croissance verte : ce qui change au 1^{er} janvier 2016

Transports & qualité de l'air



Renforcement de la prime de 10 000 € à l'achat d'un véhicule électrique

Tous les véhicules diesel ayant fait l'objet d'une première immatriculation avant le 1^{er} janvier 2006 sont éligibles à la prime.

Indemnisation des déplacements à vélo domicile-travail

Mon employeur pourra prendre en charge de manière volontaire le coût de mes trajets domicile-travail en vélo via une indemnité fixée à 25 centimes d'euros du kilomètre, dans la limite du plafond fixé par la loi.



Bâtiments



Prolongation du crédit d'impôt transition énergétique

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) me permet de bénéficier d'un remboursement de 30 % du montant des travaux de rénovation énergétique engagés dans mon logement principal.

Reconstruction de l'écoprêt à taux zéro

Pour mes travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, chauffe-eau utilisant des énergies renouvelables...) le montant de mon écoprêt à taux zéro peut atteindre 30 000 euros.



Économie circulaire & gestion durable des déchets

Retrait de la vente en libre-service des pesticides

Au 1^{er} janvier 2016, un programme de retrait de la vente en libre-service des produits phytosanitaires entrera en vigueur pour les jardiniers amateurs.



À lire !

Recueil des projets lauréats AACT-AIR 2013&2014

Lancé fin 2012 uniquement sur le thème de l'air extérieur, l'appel à projet AACT-AIR est ouvert au thème de l'air intérieur depuis la 2^{ème} édition. Grâce aux deux premières éditions, 18 lauréats présentent leur projet dans ce document, avec notamment les objectifs et un point d'avancement du projet.

<http://www.ademe.fr/premier-seminaire-programme-aact-air-15-septembre-2015>

La région Haute-Normandie, lauréate d'AACT-AIR 2013, a bénéficié d'un appui financier pour l'élaboration de son PACER (Plan Air Climat Énergies Régional). Ce projet visait à démontrer la possibilité d'intégrer de manière consistante et chiffrable la question de la qualité de l'air dans les PCET, et à expérimenter une méthode intégrée reproductible « air-climat-énergies » pour permettre à d'autres collectivités de s'en inspirer.

La synthèse finale du projet PACER est désormais disponible.

<http://www.ademe.fr/pacer-vers-approche-integree-air-climat-energies-politiques-regionales-pcer-pacer>

Les appels à projet

► L'appel à projet AACT'AIR



L'appel à projets AACT-AIR mené par l'ADEME a pour objectif d'aider les collectivités territoriales et locales à mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur. L'objectif est d'initier, encourager et concrétiser des actions territoriales permettant une amélioration de la qualité de l'air et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une attention toute particulière devra être portée sur l'équité sociale de ces actions, sur leur lien avec la lutte contre la précarité (notamment la précarité énergétique) et sur les synergies possibles avec d'autres enjeux (exemple : la qualité des ambiances sonores). Cet appel à projet permet d'apporter aux collectivités l'expertise de l'ADEME et un support financier à l'accompagnement juridique et/ou technique pour la mise en œuvre d'actions, avec au besoin la mobilisation d'acteurs de la recherche.

Pour l'édition 2016, les projets ayant une dimension transverse des thématiques liées à la qualité de l'air seront privilégiées (exemples : urbanisme-mobilité-bruit-qualité de l'air, logistique urbaine-urbanisme-bruit-qualité de l'air, rénovation énergétique-qualité de l'air intérieur-bruit, ...) ainsi que ceux concourant à l'équité sociale.

Cet appel à projet s'est clôturé le 14 mars 2016.

Plus d'informations sur <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AACT-AIR2015-128>



► L'appel à projet Logistique et Intermodalité

Cet Appel à Projets s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Il vise à financer des projets de recherche et développement dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises, contribuant à accélérer le développement et le déploiement de technologies permettant d'optimiser les flux au niveau des « nœuds » logistiques (ports, gares, aéroports, plateformes logistiques), ainsi que de favoriser l'intermodalité et le report modal.

Les solutions attendues peuvent en particulier porter sur :

- l'amélioration, l'optimisation et l'automatisation de la manutention et des transferts de marchandises entre les différents modes de transports ;
- l'identification et la traçabilité des marchandises dans une logique de systèmes interopérables (au sens sur tous les modes et open sources) ;
- le développement de conteneurs ou de contenants de marchandises standardisés, modulaires, recyclables, sécurisés, traçables et exploitables sur tous les modes ;
- les systèmes d'informations et les systèmes d'aides à la gestion et à l'exploitation optimisée des flux, ainsi que les outils permettant les interconnexions entre les différents systèmes existants ;
- l'efficacité des plateformes logistiques ;
- l'alimentation en énergie électrique ou gaz pour les moyens de transport routier ou encore électrique dans les ports à quai permettant aux navires d'arrêter leurs moteurs ;
- l'amélioration des conditions de stockage.

Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 31 octobre 2016.

Plus d'informations sur https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP_IA_LOG2015-92

▶ Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !



En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlées à l'air libre. Bien que depuis longtemps considérée comme une habitude anodine, le brûlage des déchets à l'air libre - dont les déchets verts - est **strictement interdit** pour les particuliers et les collectivités, en vertu du règlement sanitaire départemental. En effet, cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, **toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement**.

La lutte contre la pollution atmosphérique doit être menée sur le long terme et avec des actions de fond. **Particuliers, collectivités, entreprises : tout le monde est concerné**. Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la **valorisation des déchets verts** plutôt que leur brûlage.

Les collectivités ont un rôle important à jouer en communiquant auprès de leurs concitoyens et en veillant à la stricte application de cette interdiction mais aussi en s'assurant de la bonne élimination de leurs déchets verts.

La DREAL a élaboré et met à disposition plusieurs **documents de communication** sur le sujet afin de rappeler les raisons de cette interdiction et de présenter des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement. Les maires disposant du pouvoir de police et de la responsabilité de faire appliquer cette interdiction, un guide plus détaillé a été rédigé à leur attention.

Sont ainsi disponibles :

- une affiche
- une plaquette d'information grand public (4p)
- un guide plus détaillé à destination des maires

Ces documents sont consultables au lien suivant :

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-brulage-des-dechets-verts-a-l-air-libre-c-est-a503.html>

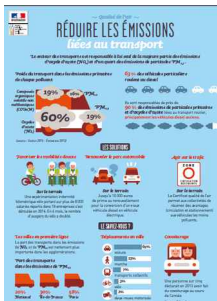
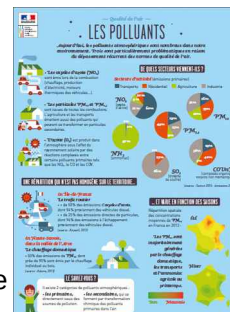
▶ Infographies sur la qualité de l'air

Le ministère de l'Écologie et du Développement Durable a réalisé 10 infographies sur la qualité de l'air. La DREAL a imprimé ces affiches et propose en prêt cette exposition, sur simple demande (2 jeux A0 et 2 jeux A1).



Les panneaux disponibles sont :

- la pollution de l'air, c'est quoi ?
- les polluants
- la pollution atmosphérique, quels effets ?
- un air surveillé
- les épisodes de pollution
- réduire les émissions liées aux transports
- réduire les émissions du secteur résidentiel
- réduire les émissions dans le secteur agricole
- être un citoyen averti et actif



A lire !

Agir pour la qualité de l'air : le rôle des collectivités



Les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour la qualité de l'air et protéger ainsi la santé de leurs administrés. Quel rôle peuvent-elles ou doivent-elles jouer en fonction de leurs compétences ? Quelles sont les bonnes pratiques à encourager ? Quels sont les outils pour y parvenir ? La brochure « Agir pour la qualité de l'air : le rôle des collectivités », a été publiée en janvier par le ministère de l'Écologie afin d'apporter des réponses claires aux collectivités qui s'engagent pour la réduction des émissions de polluants.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/A-Lire-Agir-pour-la-qualite-de-l.html>

Rapport de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE)

Plus de 400.000 Européens meurent prématurément chaque année des effets d'une exposition prolongée à un air pollué, indique le nouveau rapport de l'AEE, publié lundi 30 novembre 2015.

En outre, 6,5 millions de citoyens sont victimes de maladies associées à cette pollution: asthme, bronchites ou attaques cardiaques. Les polluants atteignent aussi la végétation et la vie sauvage: un tiers des écosystèmes européens sont menacés par les effets de la pollution de l'air.

Augmenter les standards d'exposition aux particules fines de l'Union européenne au niveau de ceux de l'OMS reviendrait à réduire d'un tiers les concentrations de particules fines PM2.5. Ce qui aurait pour conséquence d'éviter 144.000 morts prématurées par rapport à aujourd'hui, selon l'AEE. L'exposition à l'ozone, à des taux supérieurs à ceux prônés par l'OMS, concerne 98% de la population urbaine. En revanche, l'objectif à long terme de protection des végétaux a été atteint dans 86% des zones agricoles de l'UE.

L'agence a également évalué pour la première fois le nombre de morts prématurées dues au dioxyde d'azote (NO2): 75 000 par an en Europe.

<http://www.eea.europa.eu/fr/pressroom/newsreleases/de-nombreux-europeens-restent-exposes>

A lire !

ADEME : la Lettre Recherche n°13 Qualité de l'air et changement climatique : des problématiques liées



La 13^{ème} Lettre ADEME & VOUS Recherche aborde les recherches menées et les résultats obtenus en matière de qualité de l'air et climat. Parmi les grands défis sociétaux, l'amélioration de la qualité de l'air et l'atténuation/adaptation au changement climatique sont majeurs et étroitement liés. La compréhension des interactions entre les deux problématiques est essentielle pour faire évoluer les plans climat-énergie territoriaux vers des plans climat-air-énergie territoriaux.

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe-lettre-recherche-13-fr.pdf>

Rapport de la Cour de Comptes sur les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air

Le rapport de la Cour porte principalement sur **trois points** :

- d'une part, les **objectifs** assignés à la lutte contre la pollution de l'air ;
- d'autre part, le **cadre juridique** dans lequel elle s'inscrit ;
- enfin, les **moyens** budgétaires, fiscaux et humains qui y sont consacrés, et les **résultats** mesurés sur le territoire métropolitain.

La Cour constate qu'il n'existe pas en France de politique clairement structurée en la matière, mais un empilement de dispositifs hétérogènes, applications de directives européennes. Plusieurs mesures ont eu des effets notables, comme le dispositif de surveillance de la qualité de l'air ou encore la diminution des rejets de polluants industriels. À l'exception des secteurs de l'industrie et de la production d'énergie, le principe « pollueur-payeur » n'est toutefois pas appliqué (notamment dans les secteurs agricole et résidentiel-tertiaire), et celui de subsidiarité ne l'est pas complètement, ce qui porte préjudice à l'efficacité des différentes actions menées. De plus, les interventions sur le plan national perturbent les mesures prises au niveau local et ont pu retarder ou limiter la mise en œuvre d'outils efficaces. La Cour estime que la lutte contre la pollution de l'air passe par une implication beaucoup plus forte de tous les agents économiques, y compris les particuliers.

Elle formule 12 recommandations.

<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Les-politiques-publiques-de-lutte-contre-l-a-pollution-de-l-air>

► Le sondage sur la qualité de l'air

Le 25 septembre 2015 s'est tenu la Journée Nationale de la Qualité de l'Air (JNQA).



Il s'agissait de l'une des actions de la feuille de route de la conférence environnementale 2014, visant à mieux sensibiliser et impliquer les citoyens en faveur de la qualité de l'air. À l'occasion de cette Journée Nationale de la Qualité de l'Air, la DREAL (ex)Haute-Normandie, l'Agence Régionale de Santé, Air Normand et la Région (ex)Haute-Normandie ont invité les citoyens à participer à un sondage sur la qualité de l'air dans la région.

Ce sondage visait à connaître l'opinion de tout un chacun sur la pollution de l'air dans la région, ses sources et ses effets, les préoccupations principales, les solutions possibles, leur implication en faveur de l'air et l'information existante sur ce sujet.

Plus de 450 réponses ont été enregistrées et analysées. Les résultats sont présentés dans un document dont l'objectif est de synthétiser les réponses apportées aux différentes questions posées, ainsi que de fournir des éléments permettant de mettre en perspective les opinions de chacun et la réalité des connaissances scientifiques sur le sujet.

Ces documents sont consultables au lien suivant :

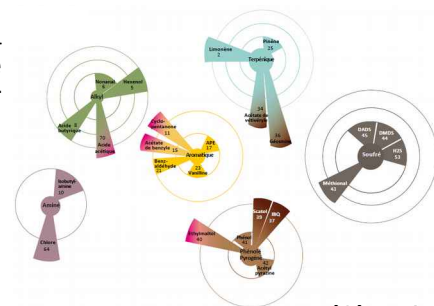
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/sondage-qualite-de-l-air-a504.html>

► Le suivi des odeurs : une méthode innovante

Au-delà des aspects réglementaires, et parce qu'elle est régulièrement sollicitée par la population, Air Normand a développé un suivi des odeurs : recueil des témoignages, tournées terrain avec une technicienne odeurs, réseau de Nez avec l'aide d'habitants bénévoles ayant suivi une formation à la reconnaissance des odeurs.

Reconnue comme efficace et adoptée par ses utilisateurs depuis bientôt 20 ans, la méthode utilisée jusqu'alors est apparue perfectible. Air Normand a souhaité élaborer une nouvelle méthode capitalisant les connaissances acquises.

Un référentiel odorant de base, ou « socle », a ainsi été obtenu (voir ci-contre). Il se compose de 24 référents odorants, et peut se compléter par des zooms adaptés à certaines activités.



Un outil pour décrire tout type d'odeur : en s'appuyant sur ce référentiel chimique, un outil pour décrypter des émissions odorantes, à la source ou dans l'environnement, a été élaboré. C'est Le Langage des Nez®. Son apprentissage permet d'acquérir un langage collectif qui peut donc être partagé. Une description précise, objective et répétable entre individus devient possible.

Un protocole de formation a été défini pour accompagner les utilisateurs en fonction de leurs besoins. L'objectif est de mettre cette méthode à disposition du plus grand nombre : habitants, associations, bureaux d'études, entreprises... tant au niveau régional que national, en garantissant cependant les conditions de son utilisation. Une Marque (Le Langage des Nez®) a ainsi été créée et déposée afin de rédiger un contrat de licence de marques. Cette licence est délivrée gratuitement en contrepartie de la signature du contrat fixant les droits d'utilisation et de communication-diffusion. Un contrôle nécessaire notamment pour ceux qui en auront une exploitation commerciale.

Un lancement officiel de la méthode « Le langage des Nez® » est prévu le vendredi 1^{er} avril 2016 au Havre au cours d'une matinée ponctuée de témoignages de nombreux utilisateurs du territoire haut-normand et d'ailleurs. La veille, le 31 mars, aura lieu la 6^{ème} édition des Nez d'Or, mettant en jeu des équipes de Nez de plusieurs régions françaises, habitants bénévoles, écocitoyens avertis, mais aussi industriels et professionnels qui utilisent leur nez au quotidien dans leur activité. Cette compétition amicale est une véritable démonstration de leur savoir-faire en matière de reconnaissance d'odeurs.

Pour en savoir plus : contacter Air Normand au 02 35 07 94 30

► L'Environmental Ship Index (ESI) : une initiative en faveur des escales propres

Afin d'encourager et reconnaître les efforts des acteurs du transport maritime en faveur de l'environnement, le port du Havre a été partenaire-fondateur de la démarche ESI - Index Environnemental des Navires - initiée en 2009 avec cinq autres ports du range nord-européen.



La démarche globalise aujourd'hui plus de 40 ports de toutes tailles (dont 4 en France : La Havre, Rouen, Paris et La Rochelle) et concerne plus de 4 200 navires de commerce à travers le monde (sur une flotte mondiale de 50 000 navires) ; chaque trimestre compte de nouveaux venus.

L'objectif est d'**encourager les armateurs à réduire les émissions atmosphériques** des navires et les inciter à **aller volontairement au-delà des seules exigences réglementaires** dans le but d'améliorer la qualité de l'air et l'environnement. L'ESI permet d'établir, pour chaque navire participant, un **score** à partir de plusieurs paramètres : la performance de sa motorisation, de ses équipements présents à bord et bien sûr la qualité des carburants utilisés. Le résultat est mesuré sur une échelle de 0 à 100, et le score 1 indique déjà une amélioration par rapport aux réglementations environnementales en vigueur en matière de transport maritime. **Plus le score est élevé, plus le navire est « propre »**. À partir d'un seuil d'éligibilité défini par chaque port, les navires obtiennent une récompense sous forme de l'équivalent d'une réduction des droits de port dus par le navire.

Ainsi, au Havre, on dénombre 247 escales propres en 2012 (score à 25 points), 182 escales propres en 2013 (score à 31 points). Le GPMR s'est lancé dans la démarche en 2013 et a retenu le score de 25 points pour accorder des réductions de frais de port. En 2013, cela concernait 43 escales. En 2014, on dénombre 179 escales propres pour les deux ports. En 2015, au GPMH, environ 260 escales propres sont recensées (chiffres provisoires).

Au niveau d'HAROPA, la réduction des frais de port représente un budget de 140000 € en 2015.

Le 4 décembre dernier, l'IAPH (Association Internationale des Ports) a présenté les résultats de cinq ans d'ESI à Paris, lors d'un événement organisé à l'occasion de la COP21, au Grand Palais. Cette manifestation a également été l'occasion de décerner, le jour précédent, les 3^e trophées Haropa de l'ESI à l'échelle de l'axe Seine à 12 compagnies maritimes afin de les récompenser pour leurs escales vertes.



Ces cinq années d'expériences et un bilan positif conduisent à réfléchir sur l'extension de cet index - ciblé jusqu'à présent sur les émissions des navires - pour prendre plus globalement en compte la performance environnementale des navires (déchets, sensibilisation de l'équipage, etc.).

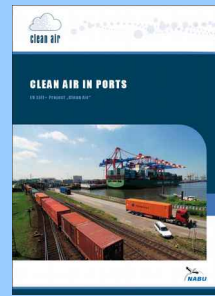
Et en 2016 ?

Le Conseil d'Administration de HAROPA - Ports de Paris a décidé, en séance du 25 novembre 2015, de compléter son action ESI par une initiative - sous forme d'un trophée - dédiée spécifiquement à la **flotte fluviale** et ciblée sur les barges et bateaux à passagers. L'ESI récompensera donc désormais les escales maritimes et les escales fluviales les plus propres.

A noter qu'en 2016 et sur l'ensemble des trois ports de l'axe Seine, c'est un budget de 200 000 euros que HAROPA consacra à la démarche ESI en termes d'aides et récompenses.

A lire !

Clean Air in Ports



L'association NABU (Union allemande pour la conservation de la nature et de la biodiversité) a mené 6 ateliers, entre 2013 et 2015, visant à recenser et échanger sur des mesures permettant l'amélioration de la qualité de l'air au sein des ports. Ces ateliers ont réuni aussi bien les instances portuaires que les salariés des zones portuaires, les entreprises, les riverains, les associations ou les collectivités. Ils ont abouti à la rédaction d'une brochure récapitulant des exemples de bonnes pratiques pour « Un Air Pur dans les Ports » et détaillant les freins et opportunités pour leur mise en œuvre.

Pour en savoir plus (en anglais) : https://en.nabu.de/imperia/md/content/nabude/verkehr/cleanair/150529-nabu-cleanair_manual.pdf

HAROPA MAG Spécial COP 21

21 solutions innovantes pour relever le défi climatique



Tout au long de cette année 2015, dans le cadre de la COP 21, les trois ports d'HAROPA ont recueilli des "Solutions Climat" imaginées dans le secteur du transport et de la logistique sur l'axe Seine. 21 initiatives portées par des entreprises, des centres de recherche, des collectivités et des associations pour lutter contre le dérèglement climatique ont ainsi été sélectionnées et valorisées durant la Conférence des Nations Unies sur le Climat à Paris. Ecologie industrielle, transports de déchets par voie d'eau, bateaux propulsés grâce à de l'hydrogène ou à l'aide d'une motorisation hybride, production de biogaz à partir de déchets ménagers : les lauréats présentent des solutions concrètes et réalisables à court terme.

<http://fr.calameo.com/read/0013441652023135a2fbb>

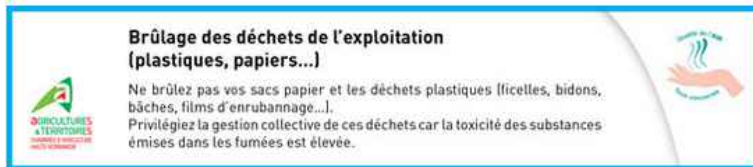
► Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de la qualité de l'air : des Chambres d'Agriculture impliquées

Au cours de l'année 2015, les Chambres d'agriculture (de Normandie, de l'Eure et de la Seine-Maritime) ont travaillé de concert avec la DREAL en matière de communication auprès des agriculteurs concernant les enjeux de la qualité de l'air. La convention passée entre la DREAL et les Chambres d'agriculture incluait 3 volets :

L'intégration des enjeux de la qualité de l'air et des bonnes pratiques dans la communication auprès des agriculteurs

L'objectif était de communiquer, par le biais d'encarts dans les supports de communication des Chambres d'agriculture (bulletins techniques, lettre institutionnelle, etc.), sur les pratiques favorables à la qualité de l'air.

Les Chambres ont élaboré un pictogramme afin d'identifier les messages en lien avec les pratiques favorables à la qualité de l'air. Les messages ont été diffusés tout au long de l'année, en cohérence avec le calendrier des travaux des agriculteurs.



Exemple de message

La réalisation d'une plaquette de communication

Les Chambres ont réalisé une plaquette de 4 pages présentant notamment les leviers d'action agricoles pour la qualité de l'air et des exemples de bonnes pratiques à mettre en œuvre sur les exploitations. Un intercalaire a également été réalisé : il présente des exemples de pratiques agricoles permettant de concilier qualité de l'air et qualité de l'eau.

Ce document a été diffusé à 9 000 agriculteurs par le biais d'un envoi spécifique des Chambres d'agriculture de la Seine-Maritime et de l'Eure. Il est également disponible à la Chambre Régionale de Normandie.

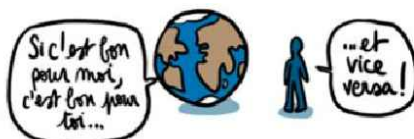
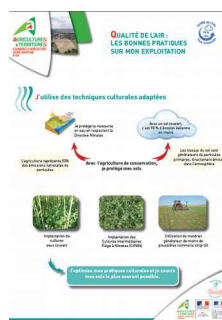


L'élaboration d'un kit de sensibilisation sur l'agriculture et la qualité de l'air pour une diffusion lors des événements locaux

5 panneaux simples et pédagogiques ont été réalisés sur les enjeux de la qualité de l'air pour le secteur agricole et la présentation de quelques bonnes pratiques. Ils portent sur :

- la présentation du PPA et le rôle de l'agriculture dans les émissions
- les bonnes pratiques sur les cultures (2 panneaux)
- les bonnes pratiques en élevage
- l'optimisation de la gestion des déchets

Ces 5 panneaux ont été imprimés en 2 exemplaires pour constituer 2 kits de communication mobilisables lors des événements locaux auprès des agriculteurs (portes ouvertes, démonstrations, journée désherbage, etc.)



Ordonnance n° 2015-1736 du 24 décembre 2015

En application de l'article 59 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, elle permet d'inscrire au niveau législatif les valeurs maximales de teneur en soufre des combustibles marins et de compléter le dispositif de sanctions prévu par le code de l'environnement en matière de pollution par les navires. Cette ordonnance permet d'achever la transposition de la directive 2012/33/UE.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031689251&categorieLien=id>

Circulaire du 24 novembre 2015 relative à la limitation de vitesse sur autoroute pour des motifs de qualité de l'air

Des mesures de limitation de vitesse peuvent être édictées selon des considérations de qualité de l'air. Sur les autoroutes, ces mesures peuvent être prises par le préfet de département dans le cadre de plan de protection de l'atmosphère ou en cas de pic de pollution.

En dehors de ces situations, les limitations de vitesse sur autoroute peuvent être prises par le préfet sur le fondement de son pouvoir de police de la circulation et sur la base d'études circonstanciées.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/12/cir_40286.pdf



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever
76032 Rouen cedex
1 rue recteur Daure - 14000 Caen

Directeur de la publication :
Patrick Berg, directeur régional

Rédaction :
Dominique Lepetit, responsable du SECLAD
Pascale Gondeaux, Chargée de mission Air

Conception graphique :
Pascale Gondeaux, BCAA

Illustrations et photos :
DREAL – MEDDE – MLETR -
<http://www.dreamstime.com>
Dessin p1 : WINGZ